


AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES HABILES À VOTER
AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR
LA LISTE RÉFÉRENDATAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA VILLE

AVIS est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 juin 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement 542-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 3 100 000 \$ pour l'implantation de la fibre optique**

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire d'ensemble de la ville peuvent demander que le **règlement 542-2021** fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la Ville une demande écrite à cet effet sur laquelle figurent les renseignements suivants :

- le titre et le numéro du règlement faisant l'objet de la demande;
- leur nom;
- leur qualité de personne habile à voter (voir les conditions au bas de l'avis);
- leur adresse (voir les précisions au bas de l'avis);
- leur signature.

Un formulaire à cette fin est disponible sur le site Internet de la Ville dans la section « documents – formulaires ».

Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes :

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passeport canadien;
- certificat de statut d'Indien;
- carte d'identité des Forces canadiennes.

Toute copie d'un document d'identification transmis avec une demande sera détruite à la fin de la procédure de demande de scrutin référendaire.

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la ville, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant son droit d'y être inscrite.

Les demandes doivent être reçues **entre le 7 et le 22 juillet 2021 à 16 h 45**, au Service du greffe de la Ville de Saint-Sauveur, situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, JOR 1R6 ou à l'adresse de courriel suivante : greffe@ville.saint-sauveur.qc.ca. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à la faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.

Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire :

- Son nom;
- Son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre);
- Dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent, ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire;
- Une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter;
- Sa signature.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 1032. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement 542-2021 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera publié le 23 juillet 2021 sur le site Internet de la Ville (section « documents »).

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la ville :

À la date de référence, soit le 21 juin 2021, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée dans la ville et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- Être une personne physique ou morale qui, depuis au moins 12 mois, est :
 - Propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la Ville;
 - Occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la Ville;
 - Copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la Ville.

Une personne morale peut faire une demande de participation à un référendum à condition d'être désignée par une résolution, parmi les membres, administrateurs ou employés qui, le 21 juin 2021, et au moment d'exercer ce droit, sont majeurs et de citoyenneté canadienne.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service du greffe au (450) 227-4633.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 7 juillet 2021.

Le greffier adjoint,
Yan Senneville, OMA

»P004011.1

Cartes professionnelles

ABATTAGE ET ÉMONDAGE	ÉCRITURE
 <p>ABATTAGE ÉMONDAGE ET SAUVAGE ABATTAGE D'ARBRES DANGEREUX, ÉMONDAGE, DÉSSOUCHAGE URGENCE 24/24</p> <p>Assurance complète</p> <p>Martin Binette Cell.: 450 530-4521</p>	<p>DIFFICULTÉ À ÉCRIRE VOS TEXTES?</p> <p>Laissez Mimi Legault vous aider :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lettres • discours • c.v. • corrections • travaux scolaires • autobiographies <p>mimilego@cgocable.ca</p> 

Avis public


Fourniture de mélanges bitumineux préparés à chaud
Années 2021 et 2022
 2021-TP-14

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions par voie publique pour la fourniture de mélanges bitumineux préparés à chaud pour les années 2021 et 2022.

Les Soumissions, sous enveloppes scellées, seront reçues jusqu'à 10 h, le 23 juillet 2021, au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Sauveur, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, et seront ouvertes publiquement dès la clôture des Soumissions à 10h05.

Les soumissions devront être déposées en un exemplaire original ainsi que sur une clé USB et être accompagnées notamment des documents suivants :

- Une garantie de soumission égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, émise par une compagnie d'assurance autorisée et valide pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours ou un chèque certifié égal à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission;
- Si la garantie de soumission est sous forme de cautionnement : une lettre d'engagement stipulant qu'un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaires, matériaux et services seront accordés au soumissionnaire.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de Soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SEAO), à compter du 7 juillet 2021. Pour les fins de la consultation sur le SEAO, les documents seront inscrits sous la catégorie : « Matériaux de construction » et la recherche pourra se faire à partir des mots-clés suivants : « Asphalte, mélanges, enrobés, bitumineux ».

Pour toute question, veuillez-vous adresser par écrit à l'adresse courriel suivante : soumissions@ville.saint-sauveur.qc.ca.

La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera ni le résultat de l'ouverture des Soumissions ni le nom de l'Adjudicataire par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SEAO.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des Soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les Soumissionnaires.

Donné à Saint-Sauveur, ce 7 juillet 2021.

La greffière et directrice des Services juridiques,
Marie-Pier Pharand, avocate

»P004012.1

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Pier Pharand, par la présente, certifie avoir publié l'avis d'appel d'offres 2021-TP-14 pour la fourniture de mélanges bitumineux préparés à chaud pour les années 2021 et 2022, en affichant une copie sur le site Internet de la Ville le 7 juillet 2021 et en le faisant publier dans Accès Le journal des Pays-d'en-Haut, édition du 7 juillet 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de juillet 2021.

mppharand

Marie-Pier Pharand
Avocate